

Gouvernement du Québec

Décret 1717-2024, 4 décembre 2024

CONCERNANT le niveau d'emploi de monsieur Marc Grandisson, sous-ministre adjoint au ministère des Finances

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE monsieur Marc Grandisson, sous-ministre adjoint au ministère des Finances, administrateur d'État II, reçoive un traitement annuel de 232 001 \$;

QUE les Règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein adoptées par le gouvernement par le décret numéro 450-2007 du 20 juin 2007 et les modifications qui y ont été ou qui pourront y être apportées s'appliquent à monsieur Marc Grandisson comme sous-ministre adjoint du niveau 3;

QUE le décret numéro 741-2012 du 4 juillet 2012, tel que modifié par le décret numéro 1274-2022 du 29 juin 2022, soit de nouveau modifié en conséquence;

QUE le présent décret prenne effet à compter des présentes.

*La secrétaire générale associée et greffière adjointe
du Secrétariat du Conseil exécutif,*
JOSÉE DE BELLEFEUILLE

84620

